



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

Avis est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la **Municipalité de Saint-François-du-Lac**, devant être en vigueur durant les exercices financiers 2025, 2026 et 2027, a été déposé au bureau municipal situé au 400, rue Notre-Dame à Saint-François-du-Lac le 13 septembre 2024, et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures régulières, soit du lundi au jeudi, de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 ainsi que le vendredi de 09h00 à 12h00, sauf les jours fériés.

Conformément aux dispositions de *l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle relative à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire peut déposer auprès de l'organisme municipal responsable de l'évaluation une demande de révision à ce sujet et qui est prévue par la *section I du chapitre X* de cette loi.

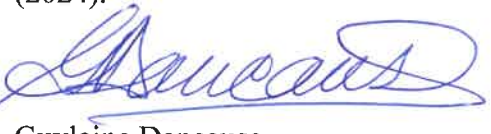
Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- i. Être déposée **avant** le 30 avril 2025 ;
- ii. Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

M.R.C. de Nicolet-Yamaska
257-1, rue de Mgr Courchesne
Nicolet (Québec) J3T 2C1

- iii. Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin, disponible à l'endroit ci-dessus indiqué et au bureau de la municipalité ;
- iv. Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement n^o 97-15 de la M.R.C. de Nicolet-Yamaska et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

DONNÉ à Saint-François-du-Lac, ce 23^{ème} jour de septembre de l'an deux mille vingt-quatre (2024).



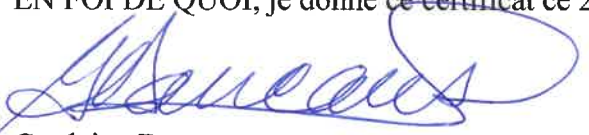
Guylaine Dancause
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Guylaine Dancause, greffière-trésorière, atteste par les présentes que j'ai publié l'avis public ci-dessus en affichant deux (2) copies de celui-ci aux endroits désignés par le Conseil entre 9h00 et 16h00, ce 23 septembre 2024.

Je certifie qu'une copie de l'avis public ci-dessus a été publiée sur le site web de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 23 septembre 2024.



Guylaine Dancause
Directrice générale et greffière-trésorière